

## Question orale de Mme Kattrin JADIN au Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi et de l'Économie concernant l'impact de la contrefaçon et la piraterie en Belgique

**Kattrin Jadin** (MR) : Un rapport de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) parle d'une perte de plus de 83 milliards d'euros et de 500 000 emplois dans l'Union européenne à cause des produits de contrefaçon et de la piraterie. La Belgique perd 1,9 milliard chaque année et plus de 8 800 emplois, principalement dans les secteurs des vêtements de sport, les cosmétiques et les médicaments. Ces produits contrefaits sont aussi dangereux.

Le SPF Économie et les douanes ont fermé près de 3 000 sites. Comment s'assurer qu'ils ne seront pas recréés sous une autre forme ? Comment empêcher définitivement la vente de contrefaçons sur internet ? Quel est le budget des services de contrôle ?

**Kris Peeters**, ministre : Il est impossible d'empêcher la création de domaines ou sites de vente de contrefaçons mais l'Inspection économique et les douanes peuvent les fermer très facilement pour infraction, ce qui décourage les vendeurs. La directive européenne e-commerce ne permet pas de soumettre les magasins en ligne à une autorisation. Les vendeurs de contrefaçon changent de toute façon souvent d'identité et d'agences d'enregistrement.

La collaboration internationale est essentielle car seule une pression de tous les pays sur les vendeurs en ligne est efficace. Outre la fermeture des sites, la suppression des moyens de paiement est envisageable mais les vendeurs peuvent changer d'identité et de fournisseur de paiement.

La Direction centrale "Lutte contre la contrefaçon et veille sur internet", chargée de cette mission au sein du SPF Économie, n'a pas de budget spécifique. Elle se compose de quatorze inspecteurs dont huit presque exclusivement dédiés à la lutte contre la contrefaçon.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.